

BARLIN RANDO

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance :

Adresse : _____

Code postal : Ville : _____

Téléphone :

E-mail : _____ @ _____

Date et signature

Les cartes sont délivrées à partir du 1^{er} janvier.
Elles sont valides du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Veillez effectuer votre règlement par chèque à l'ordre suivant :
BARLIN RANDO et l'adresser ou le remettre au Président de
l'association : Daniel LASAK, 39 rue d'Houdain - 62620 BARLIN

PÉRIODE D'ESSAI

- Tout nouvel adhérent a droit à une période équivalente à 3 randonnées.
- La cotisation annuelle pour le jour de l'assemblée.
- A compter de l'assemblée générale, chaque adhérent a un délai d'un mois pour s'acquitter de sa cotisation, passé ce délai, l'adhérent sera considéré comme démissionnaire. (*ceci afin de contracter les assurances nécessaires*).